



**KBC Groupe
Société anonyme
Avenue du Port 2 -1080 Bruxelles
TVA BE 0403.227.515 (RPM Bruxelles)**

Information aux actionnaires de KBC Groupe SA, conformément à l'article 533bis, §2, alinéa 1, d) du Code des sociétés

Conformément à l'art. 533bis, §2, alinéa 1, d) du Code des sociétés, les actionnaires de KBC Groupe SA trouveront en ces pages, des propositions de décision et des commentaires du Conseil d'administration concernant les sujets à l'ordre du jour de l'Assemblée générale annuelle de KBC Groupe SA du 4 mai 2017.

Ordre du jour de l'Assemblée générale annuelle

1. Prise de connaissance du rapport annuel combiné du Conseil d'administration de KBC Groupe SA sur les comptes annuels non consolidés et consolidés relatifs à l'exercice clôturé au 31 décembre 2016.

***Commentaire du Conseil d'administration** : en exécution de l'article 119 du Code des sociétés, le rapport annuel sur les comptes consolidés est combiné avec le rapport annuel sur les comptes non consolidés rédigé sur la base des articles 95 et 96 du Code des sociétés.*

2. Prise de connaissance des rapports du commissaire sur les comptes annuels non consolidés et consolidés de KBC Groupe SA relatifs à l'exercice clôturé au 31 décembre 2016.

***Commentaire du Conseil d'administration** : le rapport du commissaire sur les comptes annuels non consolidés a été rédigé en exécution des articles 143 et 144 du Code des sociétés. Le rapport du commissaire sur les comptes annuels consolidés a été rédigé en exécution de l'article 148 du Code des sociétés.*

3. Prise de connaissance des comptes annuels consolidés de KBC Groupe SA relatifs à l'exercice clôturé au 31 décembre 2016.

***Commentaire du Conseil d'administration** : les comptes annuels consolidés ont été rédigés en exécution de l'article 110 et suivants du Code des sociétés et seront présentés pendant l'Assemblée générale annuelle.*

4. Proposition d'approbation des comptes annuels non consolidés de KBC Groupe SA relatifs à l'exercice clôturé au 31 décembre 2016.

5. Proposition d'approbation de la répartition du bénéfice de KBC Groupe SA proposée pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2016, à savoir que 1 171 156 805.60 euros seront versés au titre de dividende brut, c'est-à-dire un dividende brut de 2.80 euros par action, et que 10 886 980.28 euros serviront de participation des salariés . A la suite du versement d'un dividende intérimaire d'un montant de 418 087 058.00 euros, le solde du dividende brut à verser se monte à 753 069 747.60 euros, c'est-à-dire un dividende brut final de 1.80 euros pour chaque action.

6. Proposition d'approbation du rapport de rémunération de KBC Groupe SA pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2016, tel que repris dans le rapport annuel combiné du Conseil d'administration de KBC Groupe SA mentionné au point 1 de cet ordre du jour.
7. Proposition de donner décharge aux administrateurs de KBC Groupe SA pour leur mandat exercé pendant l'exercice 2016.
8. Proposition de donner décharge au commissaire de KBC Groupe SA pour son mandat exercé pendant l'exercice 2016.
9. Nominations statutaires
 - a. Proposition de nommer définitivement comme administrateur Mme Katelijn Callewaert, cooptée par le Conseil d'administration le 15 décembre 2016, pour une période de quatre ans, c'est-à-dire jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2021.
 - b. Proposition de nommer définitivement comme administrateur M. Matthieu Vanhove, coopté par le Conseil d'administration le 15 décembre 2016, pour une période de quatre ans, c'est-à-dire jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2021.
 - c. Proposition de nommer définitivement comme administrateur M. Walter Nonneman, coopté par le Conseil d'administration le 15 décembre 2016, pour une période de quatre ans, c'est-à-dire jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2021.
 - d. Proposition de renommer M. Philippe Vlerick comme administrateur pour une période de quatre ans, c'est-à-dire jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2021.
 - e. Proposition de nommer M. Hendrik Scheerlinck au poste d'administrateur pour une période de quatre ans, c'est-à-dire jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2021.

Les propositions de modifications à apporter à la composition du Conseil d'administration seront présentées durant l'Assemblée générale annuelle. Tenant compte de l'avis du Comité de nomination, le Conseil d'administration recommande les nominations proposées.

Vous trouverez un C.V. succinct des nouveaux administrateurs proposés peut être consulté dans la Déclaration de gouvernance d'entreprise incluse dans le rapport annuel, qui sera disponible à partir du 31 mars 2017 sur le site www.kbc.com.

Vous trouverez un C.V. succinct d'administrateur dont le renouvellement du mandat est proposé, sur le site www.kbc.com (Home – Gouvernement d'entreprise – Leadership – Conseil d'administration : membres).

10. Tour de table